

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-108

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID: 3069-246900740-20221018-CC_2022_108-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le dix-huit octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 27

Votes 35

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL

PROCURATIONS :

Yves GOUGNE donne procuration à Renaud PFEFFER
Christian FROMONT donne procuration à Christèle CROZIER
Marc COSTE donne procuration à Pascal OUTREBON
Françoise TRIBOLLET donne procuration à François PINGON
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Véronique MERLE
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bruno FERRET

Rapporteur : Monsieur Charles JULLIAN, Vice-Président délégué à l'Environnement, à la Biodiversité et à la Ressource en Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021, et notamment sa compétence Aménagement de l'Espace,

La COPAMO mène une politique de gestion et de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) communautaires, avec le soutien du Département du Rhône, dans le but de maintenir un aménagement équilibré du territoire et de préserver un cadre de vie et un patrimoine écologique et paysager remarquable.

Considérant la nécessité de poursuivre le travail engagé sur le Plateau mornantais depuis 1996, avec le Département et la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG), la révision du plan de gestion de l'espace naturel sensible regroupant les landes de Montagny, le bocage de Berthoud et les prairies et landes de la Pyramide a été réalisée.

5 orientations ont été retenues dans le plan de gestion du plateau mornantais :

- Restaurer et maintenir en bon état de conservation la mosaïque de milieux et les espèces remarquables associées
- Mieux connaître les enjeux écologiques pour adapter la gestion du site
- Valoriser l'espace naturel sensible en tenant compte des enjeux de conservation du site
- Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du site et les encourager à participer aux actions du plan de gestion
- Garantir la bonne mise en œuvre du programme d'actions

**ENVIRONNEMENT /
BIODIVERSITE**

**Approbation du plan
de gestion de l'espace
naturel sensible du
plateau mornantais
2022-2032**

Afin de le rendre plus efficace et réaliste, la construction de ce nouveau plan de gestion a reposé sur les nouveaux principes suivants :

- Un plan de gestion à 10 ans et non plus 5 ans.
- Un ajustement régulier du plan d'actions suite aux évolutions observées dans le cadre de la mise à jour du diagnostic écologique du site.
- Un resserrement du programme sur des actions réalistes d'un point de vue ressources humaines et financières (forte baisse des financements publics).
- Une priorisation des inventaires et suivis vraiment utiles à la gestion, permettant de prévoir des travaux en lien avec les enjeux forts écologiques de l'ENS et permettant d'évaluer l'impact des travaux de gestion et d'entretien.
- L'engagement d'une réflexion sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique des espaces naturels.
- Une animation foncière active à mettre en place pour une gestion à long terme.

La maîtrise d'ouvrage du volet gestion des milieux naturels est déléguée par convention annuelle au CENRA.

Le coût total de la mise en œuvre du plan de gestion et de mise en valeur est estimé à 427 935 € TTC pour les dix années de validité du plan (2022-2032) pour les actions en maîtrise d'ouvrage CENRA.

Le Département du Rhône participe financièrement à sa réalisation par le biais de subventions au CENRA et à la Copamo.

La CCVG participe financièrement à sa réalisation par le biais d'un fonds de concours à la Copamo.

Le coût résiduel pour la Copamo est estimé à 124 483.75€ soit environ 12 448.38€/an.

L'engagement des dépenses par la Copamo est soumis chaque année en Bureau Communautaire via l'approbation du programme de l'année n+1.

Une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement seront créés pour le suivi de ce projet.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE le plan de gestion et de mise en valeur de l'espace naturel sensible du plateau mornantais pour la période 2022-2032.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 25 OCTOBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRÉSIDENT

